



Saint-Paul de Vence, le 8 mars 2024

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal

du mercredi 21 février 2024, à 18h30 à l'Auditorium

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	21
votants	23

Date de convocation et d'affichage :

15/12/2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, ROUX François, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoit.

Mmes CAUVIN Edith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie.

Etaient excusés : Mme TOLLE Sylvie donne procuration à Mme HARTMANN Laurence, Mme VOISIN Céline donne procuration à M. ZULIANI Alex.

Etaient absents :

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale, Mme BANJAVCIC Nathalie, Responsable du service Finances.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Christelle DUMONT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire demande une minute de silence suite au décès d'un ancien conseiller M. Henri VIDIL.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

001	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/12/2023
------------	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-210600282-2024-03-CMU342124_013-19
Reçu le 04/04/2024
002 Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT)

N'ayant nulle observation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ

003	FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire 2024
------------	---

MM. STACCINI et NUTTIN présentent la délibération.

M. FAURE se questionne sur le plan pluriannuel des projets, l'évolution des recettes et des dépenses ?

9% d'augmentation sur les dépenses de fonctionnement. Est-ce une tendance ? Qu'en est-il pour 2024 ?

M. le Maire : vous mentionnez l'augmentation des dépenses mais les recettes sont également plus importantes.

M. FAURE : Il y a des aléas pour les recettes. Avez-vous des actions pour contrôler les dépenses ?

M. le Maire : Contrôler les dépenses ce serait réduire la qualité.

Mme HARTMANN : Nous avons l'obligation de présenter un budget équilibré.

M. le Maire : Si les droits de mutation chutent, nous ne pouvons pas prévoir, mais nous pouvons nous adapter.

M. FAURE : Contrôler les dépenses ce n'est pas réduire le service. Nous voyons l'envol du taux d'absentéisme, il s'agit d'un problème RH.

M. le Maire : L'absentéisme c'est comme les droits de mutation nous n'avons pas la main là-dessus.

M. FAURE : L'évolution de l'absentéisme est liée aux conditions de travail.

Mme HARTMANN : Vous ne pouvez pas dire cela aux gens en longue maladie.

M. le Maire : Il est vrai qu'à Saint-Paul il y a beaucoup de travail pour une petite commune. IL y a pratiquement une manifestation un jour sur deux. Je ne connais aucune commune qui a ce rythme. Donc il faut du personnel pour assurer ce travail.

M. FAURE : il y a toujours des opportunités d'amélioration.

Mme GUIGONNET : L'efficacité peut toujours être améliorée mais cela impliquerait des dépenses. Comme l'a dit le Maire il y a beaucoup de festivités, et les agents municipaux assurent avec une grande efficacité mais certains travaux entraînent des blessures inévitables.

M. FAURE : Il n'y a pas d'accident de travail inévitable.

M. FAURE : C'est quoi la tendance pour l'évolution des dépenses.

M. le Maire : Les effectifs n'augmentent pas. Mais nous devons remplacer les congés maternité par exemple.

M. FAURE : Quel est le scénario pour les dépenses de fonctionnement ?

M. le Maire : La seule embauche sera pour l'espace muséal mais pas en 2024.

M. STACCINI : Nous allons maintenir nos charges de fonctionnement.

M. RAFFAELLI remercie M. le Maire pour tous les projets menés à terme et à venir.

M. FAURE : Les investissements, certains projets ont changé de montant (LED, entrée du village, espace muséal). Les subventions augmentent.

M. le Maire : Pour les subventions, nous n'avons jamais eu autant à Saint-Paul de Vence.

M. STACCINI : C'est peut-être mal exprimé sur le rapport, mais il y a un chevauchement avec 2023.

M. VERIGNON : Le pluriannuel, nous l'avons devant nous. Je le vois à travers plusieurs secteurs, l'école, le patrimoine. Félicite le personnel pour le travail de suivi de demandes de subventions. Nous avons une capacité d'autofinancement d'1,6 M €.

Pour le taux d'absentéisme, il doit être pondéré. IL peut y avoir des améliorations, mais nous ne pouvons pas dire que l'on peut éviter des accidents de travail.

Mme HARTMANN : Nous avons mis en place le CIA il y a quelques années pour améliorer les conditions de travail.

Mme CHARENSOL : je me réjouis du montant de l'ADAP. Mais quels ont été les travaux ? Pourrais-je avoir le détail.

M. le Maire : nous vous le donnerons.

M. CHARENSOL : Le changement des stores de la maternelle a-t-il été fait ?

Mme CAUVIN : oui.

Mme CHARENSOL : Le montant de l'entretien des bâtiments devrait être plus haut.

M. le Maire est d'accord avec M. FAURE : « Tout » peut toujours être amélioré ».

Le débat est clos.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'Unanimité de la tenue du débat.

AR Prefecture006-210601282-20240405-CM03042024_013-DE
004 Clôture de la régie des sanitaires publics

Reçu le 04/04/2024

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ**005 URBANISME – Non-soumission de la modification n°1 du PLU à l'autorité environnementale***Mme COLLET présente la délibération.**Mme SAPHORES-BAUDIN : Peut-on connaître les modifications ?**Mme COLLET : Il s'agit de modifications légères de clarification et de compréhension.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ**006 CULTURE – Convention avec l'association « Les Tréteaux de Vence »***Mme HARTMANN présente la délibération.*

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ**007 CULTURE – Demandes de subventions pour le financement de prestations intellectuelles préalables aux travaux de l'espace muséal***Mme HARTMANN présente la délibération.**Mme SAPHORES-BAUDIN : Les sociétés en bas des documents sont mises en concurrence ?**Mme HARTMANN : Le scénographe a été choisi parmi plusieurs cabinets. La mise en concurrence sera effectuée pour le choix de l'architecte.**Mme SAPHORES-BAUDIN : le budget total s'élève à plus de 3 millions ?**Mme HARTMANN : C'est une estimation.**M. le Maire : Actuellement il y a 220 m² mais avec les projets d'extension il y aura pratiquement 100 m² de plus.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ**008 PATRIMOINE – Demandes de subventions pour le financement des travaux de la Chapelle Saint-Michel***Mme HARTMANN présente la délibération.*

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ**009 SECURITE – Extension de la vidéoprotection tranche 7***Mme DUMONT : Est-ce que la caméra « Courtine-Verdet » filme le point de vue ?**M. le Maire : Oui.**Mme DUMONT : Y-a-t-il une autorisation pour l'installation de caméras chez un particulier ?**M. le Maire : Pas d'autorisation, nous n'avons pas le droit de filmer le domaine public néanmoins.**Mme SAPHORES-BAUDIN : Par rapport aux autres communes, comment nous situons-nous au niveau délinquance, cambriolages ?**M. le Maire : Nous sommes en dessous.*

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

	010AR	Demandes de subventions pour la rénovation, l'isolation et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'entrepôt des services techniques
006-210601282-202403-CM03042024_013-DE		
Reçu le 04/04/2024		
N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.		

VOTE : UNANIMITÉ

011	Demandes de subventions pour le financement des travaux de réfection et d'extension des sanitaires de la maternelle La Fontette
------------	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

012	Création Fonds de Dotation
------------	-----------------------------------

Mme SAPHORES-BAUDIN : Le mécénat se fera de quelle façon ?

M. le Maire : Nous sommes en recherche de sommes importantes d'où la création du fonds de dotation.

Mme SAPHORES-BAUDIN : Vous escomptez sur une prise en charge de combien ?

M. le Maire : Nous espérons la totalité.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 20/02/24 :

Question 1 : Nous recevons une abondante communication pour toute information relative à la municipalité même mineures. En revanche, les Saint-Paulois, et notamment les résidents du village, s'étonnent de ne voir aucune information et de ne recevoir aucune réponse lorsque des événements qui perturbent leur vie quotidienne se produisent. Il en est ainsi des bornes d'entrée du village en panne depuis trois semaines comme cela arrive régulièrement. Cela entraîne une dégradation accentuée de la situation déjà mauvaise de la gestion du stationnement intra-muros. De plus, la sonnerie permanente de l'alarme de défaut des bornes est infernale pour tous ceux qui résident ou travaillent à proximité. Les habitants ont dû eux-mêmes tenter de masquer cette sonnerie avec du ruban adhésif pour tenter d'en atténuer le bruit. Les habitants nous disent ressentir une forme de mépris des villageois de par la récurrence de ces pannes et le dédain avec lequel ils sont traités. Il faut régler définitivement ce problème de bornes.

Réponse 1 : La dernière panne date du 9 août 2023. Le stationnement intra-muros n'est pas dégradé, beaucoup de places sont libres dans le village. Le problème de sonnerie a pratiquement disparu avec l'installation d'un adhésif. La panne ne vient pas de la mairie mais du gestionnaire la SEM de Vence qui a dû déménager car la Métropole a récupéré la gestion des parkings. Aux heures de pointe la Police municipale était présente pour réguler la circulation. Les bornes sont de nouveau en fonction depuis cet après-midi.

Question 2 : Des marquages au sol à la peinture ont été effectués sur les remparts. Nous supposons que cela a été réalisé dans le cadre de l'opération de diagnostic annoncée. Nous ne comprenons pas que le cahier des charges du chantier ne prévoyait pas le nettoyage à la fin du chantier. A la question posée par des habitants aux services municipaux, il a été répondu que cela finirait par partir avec la pluie. Nous ne pensons que la persistance de ces marquages qui risque de durer longtemps soit compatible avec la volonté de Saint-Paul de se considérer comme un village touristique d'exception. Nous demandons qu'une opération de nettoyage soit réalisée.

Réponse 2 : Ces marquages ont permis les relevés pour le diagnostic des remparts, le marquage de Veolia avant travaux. J'ai demandé aux services techniques de procéder au nettoyage.

Question 3 : Il nous a été rapporté un projet de construction de 13 logements sociaux en BRS dans le quartier des Salettes dont nous n'avons jamais entendu parler. Nous aimerions savoir quelle est l'implication de la municipalité dans ce projet. Les habitants du quartier et les Saint-Paulois aimeraient aussi en savoir plus : de

quel projet s'agit-il, à quel stade d'avancement, soutien ou pas par la municipalité d'un nouveau mini Malvan dans un autre quartier de Saint-Paul qui serait cette fois à 100% de logement social ?

Réponse 3: Vous êtes mieux informés que moi car il n'y a aucun projet ni avant-projet connu du service urbanisme et de la municipalité

Prochain Conseil Municipal le mercredi 3 avril 2024.

La séance est levée à 20h53.